

Département de la **SOMME**

Arrondissement de **PÉRONNE**

Canton d'**ALBERT**

Commune de **TOUTENCOURT**

DÉLIBÉRATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Date de convocation</u> : 24/06/2025	L'an deux mil vingt-cinq, le quatre juillet à vingt heures.
<u>Date d'affichage</u> : 07/07/2025	Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de la mairie en séance ordinaire.
<u>Nombre de conseillers</u> : En exercice : 11 Présents : 08 Votants : 10 Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0	Membres présents : M Jean-Pierre CARPI , Mme Anaïs CAUET , M Bruno CHOQUET , M Pascal CHOQUET , M Thierry LAMBERT , Mme Nadine MÉNIAL , M Olivier MÉNIAL et M Vincent WILBERT . Membres absents : M Aurélien CHOQUET , M Nicolas BAZIN donne pouvoir à M. Bruno CHOQUET et M Johnny GODBERT donne pouvoir à M. Jean-Pierre CARPI . Formant la majorité des membres en exercice.
	Monsieur Vincent WILBERT a été élu secrétaire de séance.

DEL 2.04.07.2025

Objet : Plan de mobilité simplifié PDMS.

Monsieur le Maire informe les conseillers que par délibération en date du 19 juin 2025, la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot a arrêté son projet de Plan de Mobilité Simplifié PDMS. Ce document, élaboré dans une démarche de concertation, vise à améliorer les déplacements sur le territoire tout en contribuant à la réduction de gaz à effet de serre.

Conformément aux articles L.1214-36-1 et R.1214-12 du Code des transports, l'avis des conseils municipaux est sollicité.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- De valider le Plan de Mobilité Simplifié arrêté par la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot.

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission
à la Préfecture le 08/07/2025



Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Le Maire,



Jean-Pierre CARPI